

Agent : M. ETCHEGARAY Jean-René
Structure : VILLE DE BAYONNE
Poste : Maire et élus

Mission : rendez-vous au Ministère de la Culture
Destination : PARIS
Date : Du 11/07/2021 14:20 au 12/07/2021 23:00

Résidence administrative Bayonne

Banque : [REDACTED]
Compte n° : [REDACTED]
IBAN : [REDACTED]

Déplacement aérien (Aller)
Déplacement S.N.C.F. (Retour) :

Etat n°6437 - Rendez-vous au Ministère de la Culture à PARIS du 11/07/2021 au 12/07/2021

Logement

Hôtel Paris	110.00 Euros
	110.00 Euros

Restauration

Repas	35.00 Euros
	35.00 Euros

Transport

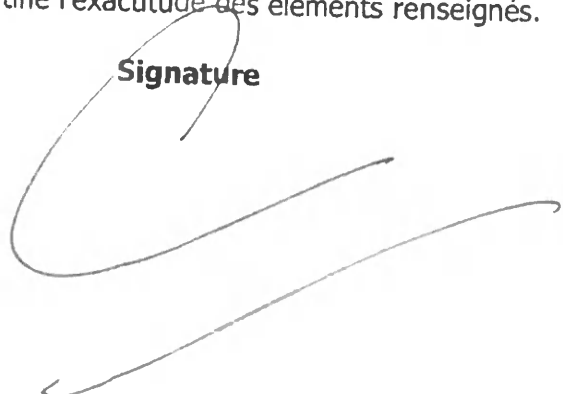
Train	137.00 Euros
Taxi.....	54.50 Euros
	191.50 Euros

Total = 336.50 Euros

Je soussigné(e), M. ETCHEGARAY Jean-René, certifie l'exactitude des éléments renseignés.

Fait le 13/07/2021

Signature



CAFE DU THEATRE

PLACE DE LA LIBERTE
64100 BAYONNE
France

Date : 20/07/2021 - 14:13
NOT-1001000662 / impression n° 1
Table N : 1 Couvert: 2



Qté Désignation	P.U Tot.TTC	
2 PLAT JOUR	13,00	26,00
2 ST NICOLAS VERRE	4,50	9,00
2 GLACE 2 BOULES	4,00	8,00

Nombre d'articles : 6

NET TTC: 43,00 EUR

DOCUMENT PROVISOIRE

SIRET 79193847500039 - NAF NF525
TVA Intracom 000000000000
LE02 v2.52.084.034 - (NF525)B0001agL4
Service : MANAGER (1)*
Caisse 1 - Caisse

CAFE DU THEATRE

PLACE DE LA LIBERTE
64100 BAYONNE
France

Date : 27/07/2021 - 13:35
Justificatif n° 1/1 Imp. N° 1
JT23012538-1 Tick du 20/07/2021-14:34
Table N : 31 Couvert: 3

2 x Repas complet(s) 21,50

TOTAL TTC: 43,00 EUR

Code TVA	HT	TVA	TTC
(2) 10.00	30,32	3,03	33,35
(3) 20.00	8,04	1,61	9,65
TOTAL HT	38,36		

(B) C.B. 43,00

Règlement proratisé selon ticket initial

Justificatif non valable
pour encaissement

Les montants et valeurs peuvent être arron-
dis et sont donc donnés uniquement à titre
informatif

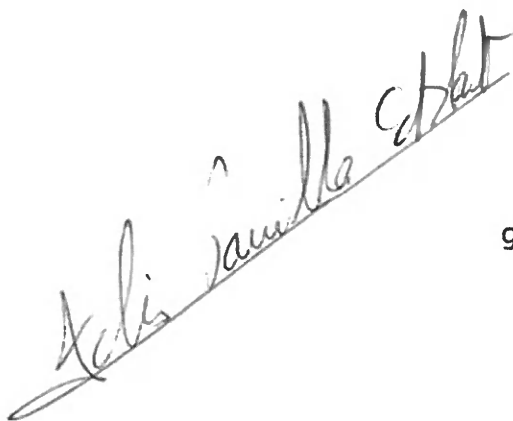
SIRET 79193847500039 - NAF NF525
TVA Intracom 000000000000
LE02 v2.52.084.034 - (NF525)B0001tP6K
Service : MANAGER (1)*
Caisse 1 - Caisse

43,00

Le Maire de la Ville de Bayonne,

Certifie que **Monsieur Jean-René ETCHEGARAY**, Maire, domicilié à BAYONNE - [REDACTED], a réglé la facture au restaurant du « Café du Théâtre » (pour un montant de 43 € TTC) lors d'un déjeuner de travail avec M. Yves UGALDE, Adjoint en charge de la Culture, le mardi 20 juillet 2021.

Le présent certificat a été établi pour servir et valoir ce que de droit.



Fait à Bayonne, le 29 juillet 2021.

Xabier Parrilla Etchart
Adjoint au Maire, en charge de la
gestion budgétaire et du contrôle financier

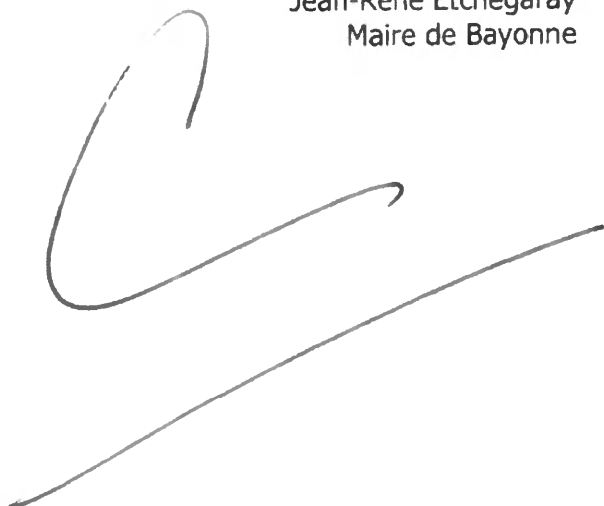
Le Maire de la Ville de Bayonne,

Certifie que **Monsieur Jean-René ETCHEGARAY**, Maire, domicilié à BAYONNE
[REDACTED] - a réglé la facture pour un déjeuner de travail, le **lundi 27 décembre 2021**, afin d'évoquer l'état d'avancement des travaux avec Monsieur Xabi Valdivielso, Président de la Section Tennis de l'Aviron Bayonnais.

Le présent certificat a été établi pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Bayonne, le 31 décembre 2021.

Jean-René Etchegaray
Maire de Bayonne



A Ville
me
rembourser
TTC
28/12

RELIEF
11 RUE STE CATHERINE
64100 BAYONNE
RCS 790 964 704
TEL 05 59 93 42 38
SIRET 899 686 620

Edition de la fiche

Table 2 2 couverts
Facture : 3039 Ticket : 2
Lundi 27 D.cembre 2021 Heure: 14:17
Serveur: VENDEUR 1 POSTERM-TTIG2N4

Article	P.U	Total
2 REPAS COMPLET	28,10	56,20

TOTAL VENTE TTC : 56,20 €

Tva	HT	TVA	TTC
TVA 10,00	51,09	5,11	56,20

MERCI DE VOIRE VISITE
A BIENTOT

Le 27/12/21

Dejeuner
avec
Kab' Vald'nielso
President
Seckou Touré
Aïow Bayonnis-

→
Je suis sur l'état
d'avancement
des travaux

Le Maire de la Ville de Bayonne,

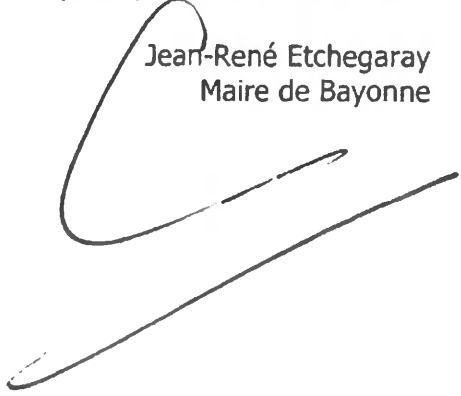
Certifie que **Monsieur Jean-René ETCHEGARAY**, Maire, domicilié à BAYONNE - [REDACTED] - a réglé, en novembre et décembre 2021, 3 factures pour les déjeuners suivants :

- Réunion de travail : dossiers d'urgence le **vendredi 12 novembre** avec **Monsieur David TOLLIS**, directeur général des services ;
- Réunion de travail : point sur la délégation d'adjoint le **mardi 30 novembre** avec **Madame Sophie CASTEL**, adjointe en charge du patrimoine culturel et urbain ;
- Réunion de travail : état d'avancement des dossiers et point sur la délégation le **lundi 13 décembre** avec **Monsieur Lionel SÉVILLA**, conseiller municipal en charge du patrimoine naturel et de la biodiversité.

Le présent certificat a été établi pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Bayonne, le 16 décembre 2021.

Jean-René Etchegaray
Maire de Bayonne



LE VICTOR HUGO

1 RUE VICTOR HUGO
64100 BAYONNE
FRANCE

TEL : 0559256226
SIRET : 531 505 626 00014
APE 5610A - TVA Intra FR

PAR : ADMIN
TPV : CAISSE01
Table 206

LE 12/11/2021 14:48:20
No : T4-1-16715
Cv : 2

QTE	DESIGNATION	UNIT	TOTAL T
2	CHIPIRON	16,00	32,00 2
2	BOURGUESL (VERRE)	4,00	8,00 3
1	GLACE 2 BOULES	3,50	3,50 2
1	GLACE 2 BOULES	3,50	3,50 2
SOUS-TOTAL :			47,00
TOTAL HT :			42,12
TOTAL TVA :			4,88

TOTAL TTC (EUR) : 47,00

2 10,00 € :	35,45 HT	3,55 TVA	39,00 TTC
3 20,00 € :	6,67 HT	1,33 TVA	8,00 TTC

REGLEMENT :
CB : 1 x 47,00 = 47,00

U3.3.2009.209 Ticket Vente 4L 1P B-0026-nfaK

MERCI DE VOTRE VISITE

*à
me
rembourser*

***** DOCUMENT PROVISOIRE 1 *****

LE VICTOR HUGO

1 RUE VICTOR HUGO
64100 BAYONNE
FRANCE

TEL : 0559256226
SIRET : 531 505 626 00014
APE 5610A - TVA Intra FR

Note : C4-1-11336
PAR : ADMIN
TPV : CAISSE01

Table 206 Cv : 2

QTE	DESIGNATION	UNIT	TOTAL T
2	CHIPIRON	16,00	32,00
2	BOURGUESL (VERRE)	4,00	8,00
1	GLACE 2 BOULES	3,50	3,50
1	GLACE 2 BOULES	3,50	3,50

SOUS-TOTAL : 47,00

TOTAL TTC (EUR) : 47,00

PAR COUVERT : 23,50 EUR

U3.3.2009.209 Nota Vente 1P B-0026-110/

MERCI DE VOTRE VISITE

le 12/11/21

Dejeuner

avec M. Louis TOLLIS -

*Objet = dossier
d'urgence -*

11
RAGAZZI
DA PEPPONE

1
Diner
avec Sophie Castel
sur calcul
mandat

18 rue Thiers
64100 Bayonne
Siret 8444400000010
T 1 0593092042

N°21367 - Table 2 - 2 couv.

30/11/2021 13:06

Par : Conductiere Bayonne

2 Repas 40.65

TOTAL : 40.65 F

	HT	TVA	TTC
TVA 10%	32.45	3.25	35.70
TVA 20%	4.13	0.82	4.95

Merci de votre visite

30/11/21
Diner avec
Sophie Castel

Diner sur
délégation d'adhésion

DOCUMENT PROVISoire 3

LE VICTOR HUGO

1 RUE VICTOR HUGO
64100 BAYONNE
FRANCE

TEL : 0559256226
SIRET : 531 506 326 0014
APE 5610A - TVA Intra FR

Note : C4-1-12727
PAR : ADMIN LE 13/12/2021 14:09:27
TPV : CAISSE01

Table 232 Cv : 2

2 PLAT + DESSERT	12,00	24,00
2 GRAVES	4,00	8,00
2 EXPRESSO	1,50	3,00
2 EXPRESSO	1,50	3,00

SOUS-TOTAL : 38,00

TOTAL TTC (EUR) : 38,00

PAR COUVERT : 19,00 EUR

V3.3.2009.269 Note Vente 1P B-0028-uyXU

MERCI DE VOTRE VISITE

LE VICTOR HUGO

1 RUE VICTOR HUGO
64100 BAYONNE
FRANCE

TEL : 0559256226
SIRET : 531 506 326 0014
APE 5610A - TVA Intra FR

PAR : ADMIN
TPV : CAISSE01

LE 13/12/2021 14:09:48
REF : 14-1-18739

2 REPAS COMPLET 38,00

SOUS-TOTAL : 38,00

TOTAL PAYE (EUR) : 38,00

10,00 % : 27,27 HT 2,73 TVA 30,00 TTC
20,00 % : 6,67 HT 1,33 TVA 8,00 TTC

JUSTIFICATIF NON VALABLE POUR ENCAISSEMENT

MUH J4-1-748 PAR ADMIN LE 13/12/2021 14:09

le 13/12/21

dejeuner de travail
avec Lionel Seville.

Etat d'avance
des dossiers -
et fait y de l'hotelier -

à
me
rembourser -

Le Maire de la Ville de Bayonne,

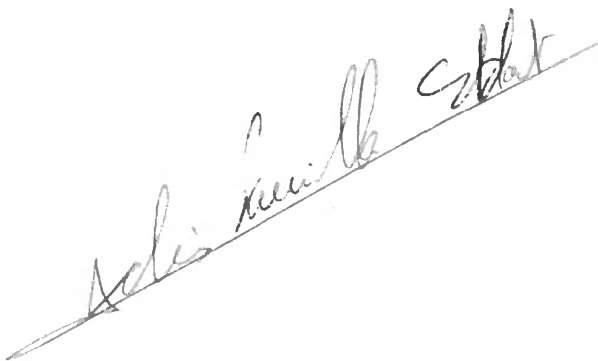
Certifie que **Monsieur Jean-René ETCHEGARAY**, Maire, domicilié à BAYONNE
- [REDACTED] - a réglé, 2 factures (pour un montant de 40,50 € et 98 €
TTC) pour les déjeuners suivants :

- **Mercredi 9 février 2022** : projet d'une bande dessinée sur l'histoire de la Ville de Bayonne avec **Monsieur Jean-Yves VIOLLIER**,
- **Mardi 1^{er} mars 2022** : sur la question des migrants et l'organisation des fêtes de Bayonne avec **Monsieur et Madame LAUQUÉ**.

Le présent certificat a été établi pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Bayonne, le 10 mars 2022.

Xabier Parrilla Etchart
Adjoint au Maire de Bayonne en charge
de la gestion budgétaire et du contrôle financier



Vstls

Bar Restaurant

CHEZ MARCO
45 Allée Marines
64100 BAYONNE

Siret: 479 275 687 000 24

Ticket en attente 2

Le 9/02/22

Mercredi 09 Février 2022

Heure: 13:29

Vendeur: SERVEUR 1

PC-RestoChezMarco

Article	P.U €	Total €
1 VIN AU-VERRE	3,70	3,70
1 BIÈRE 3€	3,00	3,00
2 Cafe	1,40	2,80
2 Formule	15,50	31,00

TOTAL VENTE TTC : 40,50 €

Tva	HT	TVA	TTC
Tva 10,00%	30,73	3,07	33,80
Tva 20,00%	5,58	1,12	6,70

MERCI DE VOTRE VISITE
A BIENTOT

Version : 4.2.1.1e

Déjeuner
de travail
avec JY Vidlier -
Projet de Bande dessinée
sur l'histoire de
la ville -

A me
rembourser

LEMENT PROVISoire

VILLA KOEGUI BAYONNE
Siret : 50379402600024
TVA : FR64503794026
NAF : 5510Z
7 rue Frederic Bastiat
64100 Bayonne

Pre Note: 1
01.03.2022 13:54

1/03/22

Table: 24
MATHIEU

1 Evian 1L	5,00
2 Carte : Veloute Chou Fleur	16,00
3 Carte : Suggestion du Midi	54,00
3 V.Le vin est une fete	18,00
1 Carte : Tiramisu Mangue/pa	8,00
1 Carte : Cremeux Chocolat	8,00
1 Carte : Reduction Formule	-5,00
2 Carte : Reduction Formule	-6,00
<hr/>	
Sous Total:	98,00
<hr/>	
Total:	98,00
TVA:	10,30

Dejeuner
de travail
avec Christine
Langue
et Henri
Langue

VILLA KOEGUI BAYONNE
Siret : 50379402600024
TVA : FR64503794026
NAF : 5510Z
7 rue Frederic Bastiat
64100 Bayonne

*DUPLICATA: 14658
2ae7d74bcfb5e40b4bb0252057089547bdf67368
01.03.2022 13:55

(1) sur la quittance de
mariage

(2) sur le point
de Fels de Bayonne

Table: 24
Couverts: 3
MATHIEU

Note pour 3 Repas
Sous Total: 98,00

LE CARRE / DEJEUNER

Total:	98,00
TVA:	10,30
Taux de TVA: T.T.C./ H.T./ Montant	
TVA 10%	80/ 72.7/ 7.3
TVA 20%	18/ 15/ 3
<hr/>	
CB	98,00

à
me
rembourser

*** MERCI DE VOTRE VISITE ***

* Non Valable pour Encaissement*

Le Maire de la Ville de Bayonne,

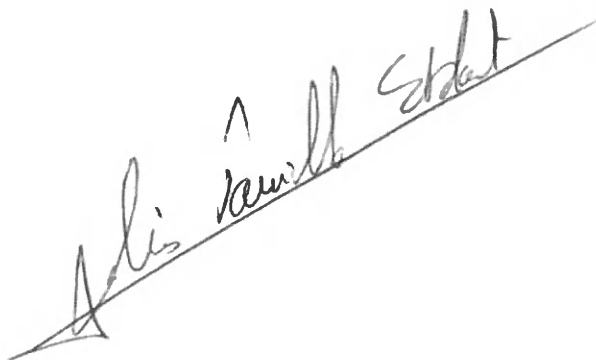
Certifie que **Monsieur Jean-René ETCHEGARAY**, Maire, domicilié à BAYONNE
- [REDACTED] - a réglé, 2 factures, pour des montants de **29,20 €** et
162 € TTC, respectivement pour les déjeuners suivants :

- **Mercredi 11 mai 2022** : dossiers pour l'accueil des Familles Ukrainiennes en présence de **Madame Christine LAUQUÉ** (Bar Restaurant Chez Marco 45 Allées Marines à Bayonne) ;
- **Mercredi 25 mai 2022** : déjeuner de travail sur le projet de création d'un concours littéraire « Fêtes de Bayonne » en présence de **MM. Yves UGALDE, Henri LAUQUÉ, Gorka ROBLÉS, Pierre** (Café du Musée 25 rue Frédéric Bastiat à Bayonne).

Le présent certificat a été établi pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Bayonne, le 31 mai 2022.

Xabier Parrilla Etchart
Adjoint au Maire de Bayonne en charge
de la gestion budgétaire et du contrôle financier



Ville

De Mostre

à rembourser RE

Déjeuner

avec
du pain
saucisse

sur dossier Accueil
des familles ukrainiennes

Bar Restaurant

CHEZ MARCO
45 Allée Marines
64100 BAYONNE
Siret: 479 275 687 000 24

Edition de la fiche

Facture : 66429 Ticket : 77
Mercredi 11 Mai 2022 Heure: 13:51
Serveur: SERVEUR 1 PC-RestoChezMarco

Article	P.U	Total
2 REPAS COMPLET	14,60	29,20

TOTAL VENTE TTC : 29,20 €

Tva	HT	TVA	TTC
TVA 10%	19,82	1,98	21,80
TVA 20%	6,17	1,23	7,40

MERCI DE VOTRE VISITE
A BIENTOT

Vu

Jadis famille etat

LE CAFE DU MUSEE

25 RUE FREDERIC BASTIAT
64100 BAYONNE

TEL : 05 59 59 16 39

WEB : FACEBOOK.COM/CAFEDUMUSEE

Email : CAFEDUMUSEE@BEROATZEAN.FR

SIRET : 84171703600021

APE 5610A - TVA Intra FR75841717036

PAR : ADMIN LE 25/05/2022 14:27:35
TPV : CAISSE01 REF : T6-1-1162

5 REPAS COMPLET 162,00

SOUS-TOTAL : 162,00

TOTAL PAYE (EUR) : 162,00

10.00 % : 107,27 HT 10,73 TVA 118,00 TTC
20.00 % : 36,67 HT 7,33 TVA 44,00 TTC

JUSTIFICATIF NON VALABLE POUR ENCAISSEMENT

NUM J6-1-156 PAR ADMIN LE 25/05/2022 14:27

LE CAFE DU MUSEE

25 RUE FREDERIC BASTIAT
64100 BAYONNE

TEL : 05 59 59 16 39

WEB : FACEBOOK.COM/CAFEDUMUSEE

Email : CAFEDUMUSEE@BEROATZEAN.FR

SIRET : 84171703600021

APE 5610A - TVA Intra FR75841717036

Note : C6-1-1093

PAR : ADMIN LE 25/05/2022 14:27:17
TPV : CAISSE01

2 FORMULE ENTREE + 26,00 52,00

PLAT + DESSERT

3 FORMULE ENTREE + 22,00 66,00

PLAT

2 BOUTEILLE TXAKOLI 22,00 44,00

SOUS-TOTAL : 162,00

TOTAL TTC (EUR) : 162,00

PAR COUVERT : 32,40 EUR

Concours Littéraire

U3.3.17.229 Note Vente 1P B-0026

Fête de Bayonne

MERCI DE VOTRE VISITE

N'oubliez pas de liker notre page Facebook
Cafe Du Musee

à
rembourser
à TRT

Déjeuner de travail

sur sujet de

action

d'un Concours Littéraire

Fête de Bayonne -

Le 25/05/22 -

avec - Yves Ugalde

- Henri Langue

- Gorka Rodas

- Liene

- Jean-Pierre Etcheberry

Vu

Andrés Larriba Etxebarri

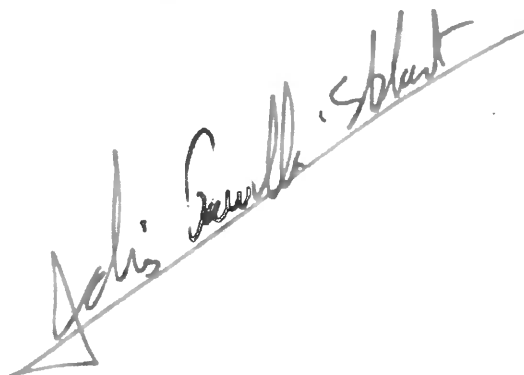
Le Maire de la Ville de Bayonne,

Certifie que **Monsieur Jean-René ETCHEGARAY**, Maire, domicilié à BAYONNE - [REDACTED] - a réglé, le 29 avril 2022, la facture (note n° 65820) au bar restaurant « chez Marco », pour un déjeuner de travail avec M. Yann Pradel, concernant le point sur l'Espace Socio Culturel Municipal Hauts de Bayonne, d'un montant de 41.20 € TTC (cf document joint).

Le présent certificat a été établi pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Bayonne, le 29 avril 2022

Xabier Parrilla Etchart
Adjoint au Maire de Bayonne en charge
de la gestion budgétaire et du contrôle financier



ville

Le 29/04/22

à rembourser RE

Déjeuner

avec

Yann Pradel

Point sur

L'ESCM

Hauts

de Bayonne

Bar Restaurant

CHEZ MARCO
45 Allée Marines
64100 BAYONNE
Siret: 479 275 687 000 24

Edition de la fiche

Facture : 65820 Ticket : 68
Vendredi 29 Avril 2022 Heure: 14:12
Serveur: SERVEUR 1 PC-RestoChezMarco

Article	P.U	Total
€ REPAS COMPLET	20,60	41,20
TOTAL VENTE TTC :		41,20 €

Tva	HT	TVA	TTC
TVA 10%	30,73	3,07	33,80
TVA 20%	6,17	1,23	7,40

MERCI DE VOTRE VISITE
A BIENTOT

Le Maire de la Ville de Bayonne,

Certifie que **Monsieur Jean-René ETCHEGARAY**, Maire, domicilié à BAYONNE [REDACTED] - a réglé, le 04 juillet 2022, la facture (note n° 19686) au restaurant « Villa Koegui – Le Carré », pour un déjeuner de travail avec M. Patrick WATRIGANT, Président de l'Association des Amis de Paul-César Helleu, concernant le point sur les relations Ville / Association, d'un montant de 70.80 € TTC (cf document joint).

Le présent certificat a été établi pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Bayonne, le 06 juillet 2022

Xabier Parrilla Etchart
Adjoint au Maire de Bayonne en charge
de la gestion budgétaire et du contrôle financier

Xabier Parrilla Etchart

Nairie

Le journal

4/7/22

avec Patrick
M. de Wattignart

Pdt Avis

Assoc. Paul
Cesari Heller

VILLA KOEGUI BAYONNE
Siret : 50379402600024
TVA : FR64503794026
NAF : 5510Z
7 rue Frederic Bastiat
64100 Bayonne

*DUPLICATA: 19686
2d05222eb228b38aa8ff13233376947b11f56cfd
04.07.2022 14:12

Table: 28
Couverts: 2
CLOVIS

Note pour 2 Repas -----
Sous Total: 70.80

LE CARRE / DEJEUNER

Total: 70.80
TVA: 7.64
Taux de TVA: T.T.C./ H.T./ Montant
TVA 10% 54.8/ 49.82/ 4.98
TVA 20% 16/ 13.34/ 2.66

CB 70.80

*** MERCI DE VOTRE VISITE ***

Point sur
la relation

Ville / Association

**Direction des ressources
humaines**

Tél. 05 59 46 63 73
formation@bayonne.fr

Bayonne, le 21 juin 2022.

Nos réf. DP/FI

ORDRE DE MISSION

M. Jean-René ETCHEGARAY, Maire, doit se rendre à Vitoria Gasteiz, le 23/06/2022, pour un rendez-vous avec le Maire Javier Maroto.

Véhicule de service

Gocha URTARAN



Jean-René Etchegaray
Jean-René Etchegaray
Maire de Bayonne

Par délégation du Maire
David Tollis
Directeur général des services

Agent : M. ETCHEGARAY Jean-René
Structure : VILLE DE BAYONNE
Poste : Maire et élus

Mission : Déplacement à la mairie de Vitoria Gasteiz
Destination : Vitoria Gasteiz
Date : Du 23/06/2022 10:00 au 23/06/2022 18:00

Résidence administrative Bayonne

Banque : ██
Compte n° : ██
IBAN : ██

Véhicule utilisé :

Etat n°8041 - Déplacement à la mairie de Vitoria Gasteiz

Transport

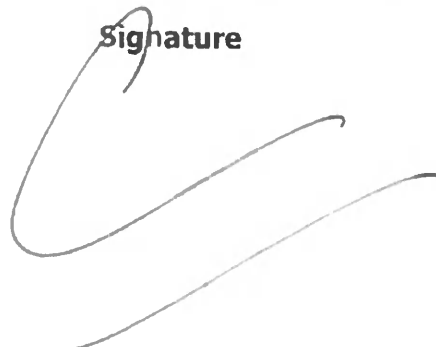
Péage 30.32 Euros
30.32 Euros

Total = 30.32 Euros

Je soussigné(e), M. ETCHEGARAY Jean-René, certifie l'exactitude des éléments renseignés.

Fait le 06/07/2022

Signature

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of a large loop followed by several horizontal strokes.

**Direction des ressources
humaines**
Tél. 05 59 46 63 73
formation@bayonne.fr

Bayonne, le 8 septembre 2022

Nos réf. DP/KO

ORDRE DE MISSION

M. Jean-René ETCHEGARAY, Maire de Bayonne, doit se rendre à PARIS, le 12/09/2022, afin d'assister à un rendez-vous au Ministère de la culture.

Transport aérien

Par délégation du Maire

David Tallis

Directeur général des services

Jean-René Etchegaray
Maire de Bayonne



**Direction des ressources
humaines**

Tél. 05 59 46 61 33

formation@bayonne.fr

Nos réf. DP/KO

Le Maire de la Ville de Bayonne,

Certifie que Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire, domicilié à Bayonne - [REDACTED] - a réglé la facture du repas de Monsieur David Tollis, Directeur général des services, lors de leur déplacement à Paris le 14 septembre 2022, dans le cadre d'un rendez-vous au Ministère de la culture.

Le présent certificat a été établi pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Bayonne, le 20 septembre 2022



Jean-René Etchegaray
Maire de Bayonne

Par délégation du Maire
David Tollis
Directeur général des services

Agent : M. ETCHEGARAY Jean-René
Structure : VILLE DE BAYONNE
Poste : Maire et élus

Mission : Rendez-vous au Ministère de la culture
Destination : PARIS
Date : Du 12/09/2022 08:50 au 12/09/2022 20:30

Résidence administrative Bayonne

Banque : ██
Compte n° : ██
IBAN : ██

Véhicule utilisé :

Etat n°8145 - Rendez-vous au Ministère de la culture - 12/09/2022

Restauration

Repas	35.00 Euros
	35.00 Euros

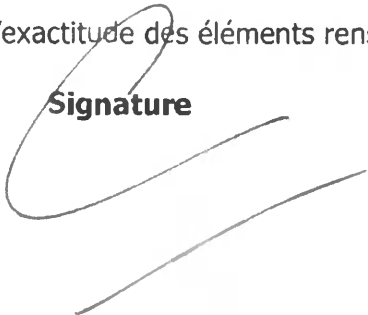
Transport

Taxi.....	37.00 Euros
	37.00 Euros

Total = 72.00 Euros

Je soussigné(e), M. ETCHEGARAY Jean-René, certifie l'exactitude des éléments renseignés.

Fait le 20/09/2022

Signature


Agent : M. ETCHEGARAY Jean-René

Structure : VILLE DE BAYONNE

Poste : Maire et élus

Mission : Conférence de presse - Bilbao - 28/09/2022

Destination : Bilbao (Espagne)

Date : Du 28/09/2022 09:30 au 28/09/2022 20:00

Résidence administrative Bayonne

Banque : [REDACTED]

Compte n° : [REDACTED]

IBAN : [REDACTED]

Véhicule utilisé :

Etat n°8320 - Conférence de presse - Bilbao - 28/09/2022 à Bilbao (Espagne) du 28/09/2022

Transport

Péage 26.01 Euros

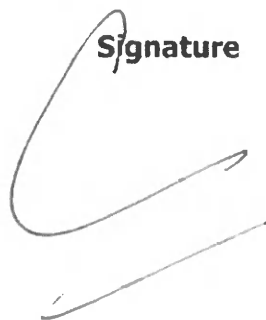
26.01 Euros

Total = 26.01 Euros

Je soussigné(e), M. ETCHEGARAY Jean-René, certifie l'exactitude des éléments renseignés.

Fait le 17/10/2022

Signature



**Direction des ressources
humaines**
Tél. 05 59 46 63 73
formation@bayonne.fr

Bayonne, le 26 septembre 2022.

Nos réf. DP/KO

ORDRE DE MISSION

M. Jean-René ETCHEGARAY, Maire, doit se rendre à Bilbao (Espagne), le 28/09/2022, afin d'assister à une conférence de presse sur l'exposition des œuvres de Rubens (appartenant au musée Bonnat Helleu) au musée des Beaux-arts de Bilbao.

Véhicule de service.

Par délégation du Maire
David Tollis
Directeur général des services



Jean-René Etchegaray
Maire de Bayonne

**Direction des ressources
humaines**
Tél. 05 59 46 63 73
formation@bayonne.fr

Bayonne, le 20 octobre 2022.

Nos réf. DP/KO

ORDRE DE MISSION

M. Jean-René ETCHEGARAY, Maire, doit se rendre à PARIS, du 26/10/2022 au 27/10/2022, afin d'assister à la présentation du parcours du Tour de France 2023.

Déplacement aérien.



Jean-René Etchegaray
Maire de Bayonne

**Direction des ressources
humaines**

Tél. 05 59 46 61 33
formation@bayonne.fr

Nos réf. DP/KO

Le Maire de la Ville de Bayonne,

Certifie que Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire, domicilié à Bayonne - [REDACTED] - a réglé la facture du repas de Messieurs Yves Ugalde, adjoint au Maire à la culture, aux animations, grands événements et jumelage et Guillaume Snollaerts, directeur de la communication, du dialogue citoyen et de l'attraction territoriale, lors de leur déplacement à Paris le 26 octobre 2022, pour la présentation du parcours du Tour de France 2023.

Le présent certificat a été établi pour servir et valoir ce que de droit.



Fait à Bayonne, le 2 novembre 2022

Jean-René Etchegaray
Maire de Bayonne

Par délégation du Maire
David Tottis
Directeur général des services

Agent : M. ETCHEGARAY Jean-René
Structure : VILLE DE BAYONNE
Poste : Maire et élus

Mission : Présentation parcours Tour de France 2023
Destination : PARIS
Date : Du 26/10/2022 17:30 au 27/10/2022 18:00

Résidence administrative Bayonne

Banque : ██
Compte n° : ████████████████████████████████████
IBAN : ██

Véhicule utilisé :

Etat n°8423 - Présentation parcours du Tour de France 2023

Logement

Hôtel Paris	110.00 Euros
	110.00 Euros

Restauration

Repas	52.50 Euros
	52.50 Euros

Transport

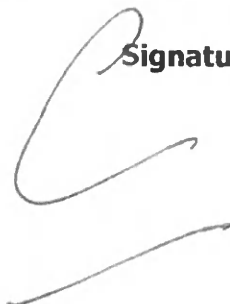
Taxi.....	79.00 Euros
	79.00 Euros

Total = 241.50 Euros

Je soussigné(e), M. ETCHEGARAY Jean-René, certifie l'exactitude des éléments renseignés.

Fait le 14/11/2022

Signature



**Direction des ressources
humaines**

Tél. 05 59 46 63 73
formation@bayonne.fr

Bayonne, le 14 novembre 2022.

Nos réf. DP/KO

ORDRE DE MISSION

M. Jean-René ETCHEGARAY, Maire, doit se rendre à PARIS, du 23/11/2022 au 24/11/2022, afin d'assister au Congrès des maires de France.

Déplacement S.N.C.F et aérien.



Jean-René Etchegaray
Maire de Bayonne

Par délégation du Maire
David Tollis
Directeur général des services

Agent : M. ETCHEGARAY Jean-René
Structure : VILLE DE BAYONNE
Poste : Maire et élus

Mission : Congrès des maires de France
Destination : PARIS
Date : Du 23/11/2022 10:00 au 24/11/2022 21:00

Résidence administrative Bayonne

Banque :
Compte n° :
IBAN :

Véhicule utilisé :

Etat n°8560 - congrès des maires de France - Paris le 23 novembre 2022

Logement

Hôtel Paris 110.00 Euros
110.00 Euros

Transport

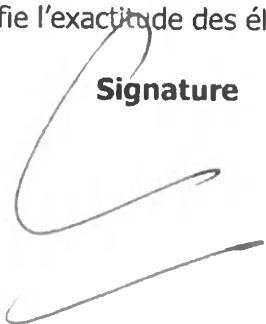
Taxi..... 48.00 Euros
48.00 Euros

Total = 158.00 Euros

Je soussigné(e), M. ETCHEGARAY Jean-René, certifie l'exactitude des éléments renseignés.

Fait le 28/11/2022

Signature



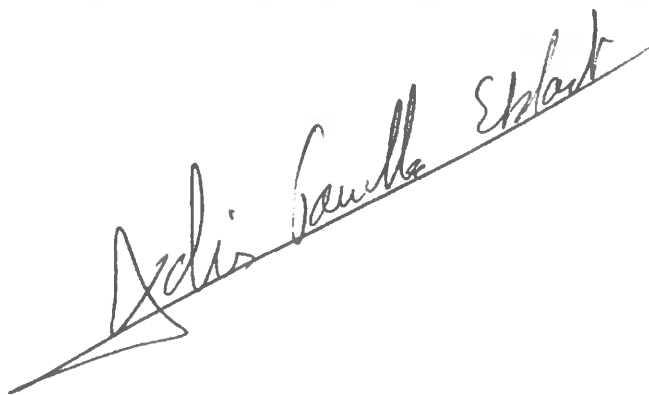
Le Maire de la Ville de Bayonne,

Certifie que **Monsieur Jean-René ETCHEGARAY**, Maire, domicilié à BAYONNE - [REDACTED] - a réglé, le 21 décembre 2022, la facture (note n° 75278 ticket 25) d'un montant de 56.10 € TTC (cf document joint) au bar-restaurant « Chez Marco », pour un déjeuner de travail avec Monsieur Xabi VALDIVIELSO, Président de la section Tennis Aviron Bayonnais, afin d'évoquer la réalisation de paddles sur les tennis des remparts.

Le présent certificat a été établi pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Bayonne, le 19 janvier 2023

Xabier Parrilla Etchart
Adjoint au Maire de Bayonne en charge
de la gestion budgétaire et du contrôle financier



Certif. administratif Ville de Bayonne

à rembourser à TRÉ

Le 21/12/22

Bar Restaurant
CHEZ MARCO
45 Allée Marines
64100 BAYONNE
Siret: 479 275 687 000 24

Dejeuner avec

Kari Rald'uelso
Des sportifs AnzonE

Edition de la fiche

Facture : 75278 Ticket : 25
Mercredi 21 Décembre 2022 Heure: 14:13
Serveur: SERVEUR 1 PC-RestoChezMarco

Point sur réalisation
de paddle sur le
tennis des sports

Article	P.U	Total
2 REPAS COMPLET	28,05	56,10
TOTAL VENTE TTC :		56,10 €

Total 56,10 €

Tva	HT	TVA	TTC
TVA 10%	36,45	3,65	40,10
TVA 20%	13,33	2,67	16,00

MERCI DE VOTRE VISITE
A BIENTOT

**Direction des ressources
humaines**
Tél. 05 59 46 63 73
formation@bayonne.fr

Bayonne, le 16 janvier 2023.

Nos réf. DP/KO

ORDRE DE MISSION

M. Jean-René ETCHEGARAY, Maire, doit se rendre à BAYONNE, le 21/01/2023, afin d'assister à un déjeuner professionnel.

Véhicule personnel.



Jean-René Etchegaray
Maire de Bayonne

**Direction des ressources
humaines**

Tél. 05 59 46 61 33
formation@bayonne.fr

Nos réf. DP/KO

Le Maire de la Ville de Bayonne,

Certifie que Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire, domicilié à Bayonne – [REDACTED]
[REDACTED] - a réglé la facture des repas de Mesdames Martine Bisauta et Laurence
Hardouin, élues de la majorité, dans le cadre d'un déjeuner professionnel à Bayonne.

Le présent certificat a été établi pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Bayonne, le 08 mars 2023



Jean-René Etchegaray
Maire de Bayonne

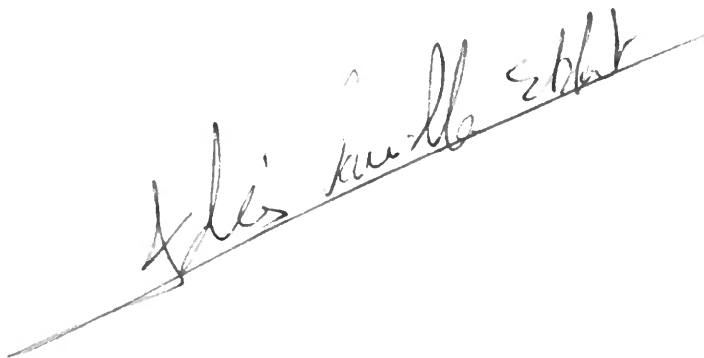
Le Maire de la Ville de Bayonne,

Certifie que **Monsieur Jean-René ETCHEGARAY**, Maire, domicilié à BAYONNE - [REDACTED] - a réglé, le 27 février 2023, la facture (note n° 76595 ticket 39) d'un montant de 44.60 € TTC (cf document joint) au bar-restaurant « Chez Marco », pour un déjeuner de travail avec Madame Christine Martin-Dolhagaray, Adjointe en charge de l'éducation, de l'enfance et de la jeunesse, afin de faire un point sur « les dossiers scolaires et le schéma de la petite enfance ».

Le présent certificat a été établi pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Bayonne, le 23 mars 2023

Xabier Parrilla Etchart
Adjoint au Maire de Bayonne en charge
de la gestion budgétaire et du contrôle financier



THAÏS

Déjeuner

Christine Martin - "adoption"

Adjointe -

Leint sur "desserts

solaires" et "Gelina

De tite l'après"

le 27/02/2023

Bar Restaurant

CHEZ MARCO
45 Allée Marines
64100 BAYONNE
Siret: 479 275 687 000 24

Edition de la fiche

Facture : 76595 Ticket : 39
Lundi 27 Février 2023 Heure: 13:56
Serveur: SERVEUR 1 PC-RestoChezMarco

Article	P.U	Total
2 REPAS COMPLET	22,30	44,60

TOTAL VENTE TTC : 44,60 €

Tva	HT	TVA	TTC
TVA 10%	33,27	3,33	36,60
TVA 20%	6,67	1,33	8,00

MERCI DE VOTRE VISITE
A BIENTOT

à remettre
à
CPE

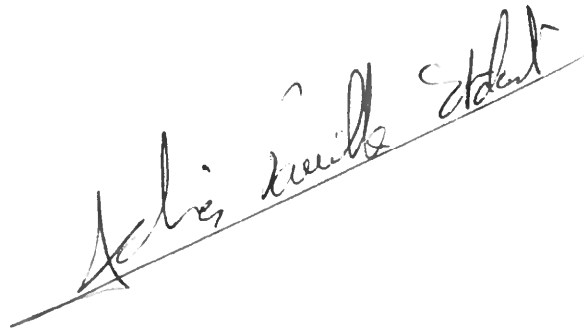
Le Maire de la Ville de Bayonne,

Certifie que **Monsieur Jean-René ETCHEGARAY**, Maire, domicilié à Bayonne [REDACTED] - a réglé, le 09 mai 2023 la facture n° 305-002454 ci jointe d'un montant de 230,88€ € TTC a l'établissement «TIMHOTEL» pour une chambre d'hôtel à Paris dans le cadre d'un déplacement professionnel afin de rencontrer le président de la SNCF, le ministre de la transition écologique ainsi que le conseiller culturel du Président de la République.

Le présent certificat a été établi pour servir et valoir ce que droit

Fait à Bayonne le 11 avril 2023

Pour le Maire et par délégation
Xabier Parrilla Etchart
Adjoint délégué



PJ : Facture n°305-002454



Date émis. : 09/05/2023
Page : 1
Facture N° : 305-002454

ETCHEGARAY JEAN RENE
7 Rue Delphin Alard

Client : RENE ETCHGARAY
Personne(s) : 1
Chambre : 204
Arrivée : 08/05/2023
Départ : 09/05/2023

64100 BAYONNE
France

DATE	LIBELLE	PU HT	TVA	PU TTC	TOTAL TTC
N°Résa: 08/05/23	766150441 1 Chambre 1 Pers. 1 Taxe de séjour CB Visa / Master	208.18	A	229.00	229.00
		1.88	Z	1.88	1.88
					-230.88
	Total prestations				230.88
	Total réglé				-230.88
	SOLDE (Euro)				0.00

Tx (%) :	10.00(A)	20.00(B)	0.00(x2)
TVA :	20.82	0.00	0.00
HT :	208.18	0.00	1.88
TTC :	229.00	0.00	1.88

Le Maire de la Ville de Bayonne,

Certifie que **Monsieur Jean-René ETCHEGARAY**, Maire, domicilié à Bayonne [REDACTED] - a réglé, le 13 avril 2023 la facture ci jointe d'un montant de 76,60 € TTC au restaurant « Relief » pour un déjeuner de travail avec Madame Laurence Hardouin, 5^{ème} Adjointe déléguée à la transition écologique, solidaire et citoyenne, afin de faire un point sur « l'organisation de la Direction de la transition écologique avec l'organigramme ».

Le présent certificat a été établi pour servir et valoir ce que droit

Fait à Bayonne le 11 avril 2023

Pour le Maire et par délégation
Xavier Perrier-Etchart
Adjoint délégué

Xavier Perrier-Etchart

PJ : Facture

RELIEF
11 RUE STE CATHERINE
64100 BAYONNE
RCS 790 964 704
TEL 05 59 93 42 98
SIRET 899 686 620

Edition de la note

TABLE 6
2 Couverts

Jeudi 13 Avril 2023
Serveur : VENDEUR 1

Heure: 13:41
POUTIER-PIERRE

Article	P.U. €	Taxe €
2 GASCOGNE VERRE	4,50	9,00
2 PLAT DU JOUR	18,00	36,00
1 Vin du Moment	7,50	7,50
1 DIVERS ALCOOL	7,50	7,50
1 DEMI ANANAS	4,50	4,50
1 SABLE	9,00	9,00
2 Espresso SIMPLE	1,60	3,20
2 Espresso SIMPLE	1,60	offert
2 DEMI CHOCOLAT	4,50	offert

TOTAL VENTE TTC : 76,70 €

Tva	HT	TVA	TTC
Tva 10,00%	47,91	4,79	52,70
Tva 20,00%	20,00	4,00	24,00

MERCI DE VOIRE VISITE
A BIENTOT

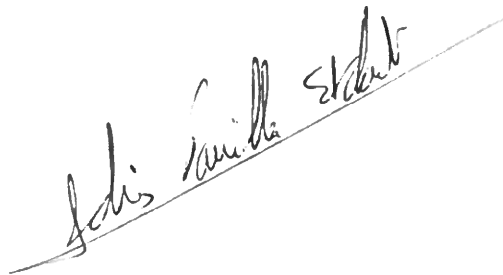
Le Maire de la Ville de Bayonne,

Certifie que **Monsieur Jean-René ETCHEGARAY**, Maire, domicilié à Bayonne [REDACTED] - a réglé, le 09 mai 2023 la facture n° 21318 ci-jointe d'un montant de 197,50 € TTC au café-restaurant «CAFE RUC » situé 159 rue Saint Honoré à Paris pour un déjeuner de travail avec Michel Camdessus, ancien Gouverneur de la Banque de France et ancien Directeur général du FMI et Davis Tollis, directeur général des services.

Le présent certificat a été établi pour servir et valoir ce que droit

Fait à Bayonne le 11 avril 2023

Pour le Maire et par délégation
Xabier Parrilla Etchart
Adjoint délégué



PJ : Facture n°21318

CAFÉ RUC

CAFÉ RUC
159 Rue Saint-Honoré
75001 Paris
Tél. +33 1 42 60 97 54
Siret : 572 203 008 00030

CAISSE1 #3 : 21316

RESTAURANT

mar. 09 mai 23 14:09

Florence.P

Table 30 - Couverts 3

** RÉ- IMPRESSION **

2.00 Verre Bordeaux Supérieur (9.00) 18.00
r Le B par Maucaillou 1
6
1.00 Verre Cotes du Rhone Guy Mousse 9.00
t
2.00 Badoit 50cl (8.00) 16.00
4.00 Espresso (4.50) 18.00
1.00 Déca 4.50
2.00 Tartare de Boeuf (25.00) 50.00
1.00 Bar Rôti 34.00
3.00 Salade de Fruits (16.00) 48.00

Total 197.50

Carte Bancaire 197.50

<u>IVA%</u>	<u>TVA</u>	<u>HTVA</u>	<u>Total</u>
10.00%	15.50	155.00	170.50
20.00%	4.50	22.50	27.00
	20.00	177.50	197.50

Domino version: FR 9.2310.05

Sceau: aem8

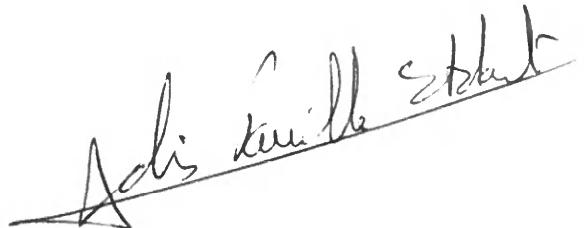
Merci de votre visite
et à bientôt...

Le Maire de la Ville de Bayonne,

Certifie que **Monsieur Jean-René ETCHEGARAY**, Maire, domicilié à Bayonne - [REDACTED] - a réglé, le 08 et le 09 mai 2023 cinq factures ci-jointes d'un montant total de 128,20 € TTC (soit 12,60 + 41,00 + 41,00 + 22,70 + 10,90) relatives à des déplacements de taxi parisiens dans le cadre d'un déplacement professionnel visant à rencontrer le président de la SNCF, le conseiller culture du Président de la République ainsi que le ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires.
Le présent certificat a été établi pour servir et valoir ce que droit.

Fait à Bayonne le 11 avril 2023

Pour le Maire et par délégation
Xabier Parrilla Etchart
Adjoint délégué



PJ : Facture n° STAT 1823 d'un montant de 12,60 € TTC
Facture n° ST8862 d'un montant de 41,00 € TTC
Facture n° STAT 6638 d'un montant de 41,00 € TTC
Facture n° STAT2614 d'un montant de 22,70 € TTC
Facture sans n° d'un montant de 10,90 € TTC

TAXIS PARISIENS

NOTE DE COURSE

MONTANT PAYÉ : # 41,00 €

Nom du client : _____

Lieu départ : _____

Lieu arrivée : _____

Date : 09/05/2023 Heure de départ : _____

Date : _____ Heure d'arrivée : _____

N° minéralogique obligatoire : _____

FP-899-E3

M. BRAHIMI

ST. 8862

: PRODUCTION INTERDITE sans autorisation de la Préfecture de Police.

TARIFS APPLICABLES			
Forfaits aéroports Aéroports fixed prices	PARIS rive droite PARIS right bank	PARIS rive gauche PARIS left bank	
ROISSY - CDG	56,00€	62,00€	
ORLY	41,00€	35,00€	
MONTANT MINIMUM DE LA COURSE, SUPPLÉMENTS INCLUS : 7,30€ MINIMUM CHARGES INCLUDING EXTRA CHARGES : 7,30€			
PRISE EN CHARGE 2,60€	Tarif A 1,14€ / km Tarif horaire A 36,02€	Tarif B 1,53€ / km Tarif horaire B 49,10€	Tarif C 1,70€ / km Tarif horaire C 38,30€
TARIFS ZONES-HORAIRÉS	A	B	C
ZONE URBAINE Paris intra-muros boulevard périphérique compris	10h à 17h lundi ou samedi	17h à 19h lundi au samedi 7h à 24h dimanche 0h à 24h jour férié	0h à 7h dimanche et dimanche férié
ZONE SUBURBAINE Fin de la zone des taxis parisiens et desserte des aéroports d'Orly, de Roissy et du parc des expositions de Villepinte		7h à 19h lundi ou samedi	19h à 7h lundi au samedi 0h à 24h dimanche et jour férié
AU-DELA DE LA ZONE SUBURBAINE			quel que soient le jour et l'heure

Le compteur applique automatiquement le tarif horaire, au lieu du tarif kilométrique, lorsque la vitesse du taxi est inférieure à 31,60km/h en tarif A - 32,09km/h en tarif B - 22,53km/h en tarif C
Aucune indemnité de retour n'est jamais due. Suppléments au dos.
No return allowance is ever due. Supplements on the reverse side

REF 470041114

NOTE DE TAXI

NOM: M. BOUALA
IMMAT: FJ-329-MU

09/05/2023 12:16

DEBUT: 09/05/2023 12:01
Lieu de départ: _____

FIN: 09/05/2023 12:16
Lieu d'arrivée: _____

Nom du client : _____

P. CHARGE € 2.60
TARIF A € 8.30
Distance Km. 2.00
Temps 0:13
KM. COURSE 2.00
TEMPS COURSE 0:14

P. COURSE € 10.90
TOT. EURO € 10.90
DONT TVA 10.0% 0.99

Quel que soit le montant des suppléments inclus la somme perçue par le chauffeur ne peut être inférieure à 7,30

Pour information le prix de la course ci-dessus inclut une prise en charge de € 2,60 (tarif 0,114€/km et 36,02€/h - Tarif B 1,53€/km et 49,10€/h - Tarif C 1,70€/km et 38,30€/h)

En cas de contestation, écrire au Prefet de l'Office DTPH - Bureau des Taxis et Transport - 36 rue des Morillons, 75015 PARIS CEDEX

CHARENTON TAXIS
01.43.68.05.32

N° Stat.: 6638
N° Immat.: GC-709-TE
Commune de rattachement: PARIS

Date: 08/05/2023
Départ: 21:13 Arrivée: 21:48
Distance: 16.7 km
Lieu départ: _____

Lieu arrivée: _____

Tarif(s) appliqué(s)
ORLY-RO 41,00
TOTAL TTC 41,00 €
Total TVA 10.00% 3,73 €
Total HT 37,27 €

Le tarif minimum, suppl. inclus, susceptible d'être perçu pour une course est fixé à 7,30 €

Adresse de réclamation:
BUREAU DES TAXIS ET DES
TRANSPORTS PUBLICS
36 RUE DES MORILLONS
75015 PARIS

Nom client: _____

Adresse client: _____

Exemplaire client

STE NOUVELLE ATELIER 60
KOVACS MICHEL

N° Stat.: 2614
N° Immat.: FR-526-RC
Commune de rattachement:
PARIS

Date: 09/05/2023
Départ: 09:01 Arrivée: 09:25
Distance: 5.0 km
Lieu départ:

Lieu arrivée:

Tarif(s) appliqué(s)
Prise en charge 2.60 €
B (1.53€/km, 49.10€/h)
5.0km 00:24 20.10 €

TOTAL TTC 22.70 €
Total TVA 10.00% 2.06 €
Total HT 20.64 €

Le tarif minimum, suppl.
inclus, susceptible d'être
perçu pour une course est
fixé à 7.30 €

Adresse de réclamation:
Bureau des Taxis
et des Transports Publics
36 Rue des Morillons
75015 PARIS

Nom client:

Adresse client:

Exemplaire client

TICKET CLIENT

NOM: KLOUL DJAMAL
IMMAT: FB 375 LE
STAT: 1823 - PARIS

09/05/2023 15:27

DEBUT: 09/05/2023 15:10

Lieu de départ:
PARIS

FIN : 09/05/2023 15:27

Lieu d'arrivée:
PARIS

Nom du client:

P. CHARGE	€	2.60
TARIF A	€	10.00
Distance Km.		2.11
Temps		0:16
KM. COURSE		2.11
TEMPS COURSE		0:17

P. COURSE	€	12.60
TOT. EURO	€	12.60
DONT TVA 10.0%		1.15

Quel que soit le montant des suppléments inclus,
la somme perçue par le chauffeur ne peut être
inférieure à 7.30 €

Pour information le prix de la course est décomposé
comme suit une prise en charge de 7.30 €
(Tarif A 1.14€/km et 36.02€/h) Tarif B 1.53€/km
et 49.10€/h Tarif C 1.70€/km et 38.30€/h

En cas de contestation, écrire au Preret de
Police DTP - Bureau des Taxis et Transports
Publics 36, rue des Morillons 75730 PARIS CEDEX
15 En indiquant le numéro de la voiture

MERCI

MONA LISA

54-56 QUAI CORSAIRES
64100 BAYONNE
France
Tel : 05 59 59 48 31

Date : 22/05/2023 - 14:26

Justificatif n° 1/1 Imp. N° 1
JT131806-1 Tick du 22/05/2023-14:26
Table N : 29 Couvert: 3

Repas complet(s) 33,60

TOTAL TTC: 100,80 EUR

	TVA	HT	TVA	TTC
(S)	10.00	74,36	7,44	81,80
(1)	20.00	15,83	3,17	19,00
TOTAL HT		90,20		

(B) C.B. 100,80

Justificatif non valable
pour encaissement

SIRET 48511025800020 - NAF 0000
TVA Intracom FR16485110258
LE02 v2.52.084.034 - (NF525)B000141sa

Document communiqué en vertu de la Loi n° 62-510 du 6 août 1962

Certificat administratif

Direction des finances et du contrôle de gestion

Date	14 juin 2023
De	Xabier PARRILLA ETCHART
À	M. JORAJURIA Trésorier municipal de Bayonne
Nos réf.	XPE/PP

Objet : Remboursement frais avancés par M. ETCHEGARAY, Maire.

Monsieur **Jean-René ETCHEGARAY**, Maire, domicilié à BAYONNE, [REDACTED], a réglé, le 1^{er} juin 2023, la facture d'un déjeuner de travail réunissant Mme Christine LAUQUÉ, adjointe au maire, en charge des solidarités, du logement, des liens intergénérationnels et Monsieur Ph. BONNELASBALS responsable du centre d'accueil des migrants PAUSA.

Le montant de la facture s'est élevé à 53.30 €.

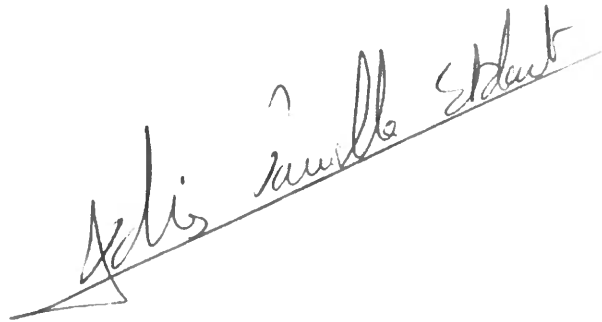
Il convient donc de rembourser M. ETCHEGARAY de la somme avancée.

Le crédit budgétaire est prévu à l'article 6234 sous-fonction 031 service 101 du budget principal.

En foi de quoi le présent certificat est établi pour valoir ce que de droit.

Xabier PARRILLA ETCHART

Adjoint au maire de Bayonne
délégué à la gestion budgétaire et au contrôle financier



Ville de Bayonne

A rembourser

à JRE

le 1/06/23

Bar Restaurant

CHEZ MARCO
45 Allée Marines
64100 BAYONNE
Siret: 479 275 687 000 24

Edition de la fiche

Facture : 79834
Jeudi 01 Juin 2023
Serveur: SERVEUR 1

Ticket : 57
Heure: 14:08
PC-RestoChezMarco

Article	P.U	Total
3 REPAS COMPLET	17,77	53,30

TOTAL VENTE TTC : 53,30 €

Tva	HT	TVA	TTC
TVA 10%	44,52	4,48	49,30
TVA 20%	3,33	0,67	4,00

MERCI DE VOTRE VISITE
A BIENTOT

Déjeuner pris
avec
Christine Langue'
+
Elifé Bonnekobeh -

objet :

Pris
sur Centre Banca
et les rapports avec
l'Anacolin Diakite' -

Le Maire de la Ville de Bayonne,

Certifie que **Monsieur Jean-René ETCHEGARAY**, Maire, domicilié à Bayonne [REDACTED] - a réglé, le 04 avril 2023 la réservation N°2385378385122853091 d'un montant de 256,41 € à l'établissement «Booking.com» pour une chambre d'hôtel à Paris dans le cadre d'un déplacement professionnel du 12 au 13 avril 2023. Ce déplacement professionnel a été annulé mais l'établissement a refusé de procéder au remboursement.

Le présent certificat a été établi pour servir et valoir ce que droit

Fait à Bayonne le 04 juillet 2023

Le Maire de Bayonne.

Johes Irujo Etxebarria
Johes PARRILLA ETCHART

PJ : Relevé de compte chèques

RELEVÉ DE COMPTE CHEQUES

du 12 avril 2023 au 12 mai 2023

BAYONNE
RIB : 30004 01346 00000293039 34

M ETCHEGARAY JEAN RENE

Date	Nature des opérations	Valeur	Débit	Crédit
28 04	[REDACTED]		[REDACTED] 90	
28 04	IRE 29,90EUR			
28 04	DU [REDACTED]		[REDACTED]	
28 04	D [REDACTED]		[REDACTED]	
28 04	DU [REDACTED]		[REDACTED]	
28 04	DU [REDACTED]		[REDACTED]	
28 04	D [REDACTED]		[REDACTED]	
28 04	D [REDACTED]		[REDACTED]	
28 04	D [REDACTED]		[REDACTED]	
28 04	D [REDACTED]		[REDACTED]	
28 04	D [REDACTED]		[REDACTED]	
28 04	D [REDACTED]		[REDACTED]	
28 04	D [REDACTED]		[REDACTED]	
28 04	D [REDACTED]		[REDACTED]	
28 04	D [REDACTED]		[REDACTED]	
28 04	D [REDACTED]		[REDACTED]	
28 04	D [REDACTED]		[REDACTED]	
28 04	D [REDACTED]		[REDACTED]	
28 04	D [REDACTED]		[REDACTED]	
28 04	D [REDACTED]		[REDACTED]	
28 04	D [REDACTED]		[REDACTED]	
28 04	D [REDACTED]		[REDACTED]	
28 04	D [REDACTED]		[REDACTED]	
28 04	D [REDACTED]		[REDACTED]	
28 04	D [REDACTED]		[REDACTED]	
28 04	D [REDACTED]		[REDACTED]	
28 04	DU 040423 PARTNERS ON BOO NLD 217,82GBP+COMMISSION : 8,10	28 04	256,41	
28 04	D [REDACTED]		[REDACTED]	

Certificat administratif

Direction des finances et du contrôle de gestion

Date 28 septembre 2023
De Xabier PARRILLA ETCHART

À M. JORAJURIA
Trésorier municipal de Bayonne

Nos réf. XPE/PP

Objet : Remboursement frais avancés par M. ETCHEGARAY, Maire.

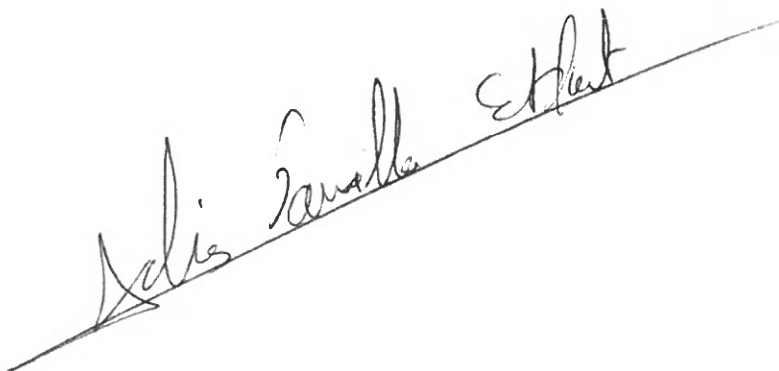
Monsieur **Jean-René ETCHEGARAY**, Maire, domicilié à BAYONNE, [REDACTED], a réglé, 20 septembre 2023, la facture d'un déjeuner avec la presse (Monsieur SEGOT de l'hebdomadaire « La Semaine du Pays-Basque »).
Le montant de la facture s'est élevé à 105.90 €.
Il convient donc de rembourser M. ETCHEGARAY de la somme avancée.

Le crédit budgétaire est prévu à l'article 6234 sous-fonction 031 service 101 du budget principal.

En foi de quoi le présent certificat est établi pour valoir ce que de droit.

Xabier PARRILLA ETCHART

Adjoint au maire de Bayonne
Délégué à la gestion budgétaire et au contrôle financier



Reimpression de note
VILLA KOEGUI BAYONNE
Siret : 50379402600024
TVA : FR64503794026
NAF : 5510Z
7 rue Frederic Bastiat
64100 Bayonne

Note: 36796
0722806271321f2b017315dba3b534aec3d75b4
20.09.2023 22:07
20.09.2023 22:07

Table: 24
Converts: 2
PIERRE

Note pour 2 repas-----
Sous Total: 105,90

LE CARRÉ / DINER

Total: 105,90
TVA: 12,37

Taux de TVA: T.T.C./ H.T./ Montant

TVA 10% 69,9/ 83,5/ 6,37

TVA 20% 36,0/ 30,0/ 6

CB 105,90

*** MERCI DE VOTRE VISITE ***

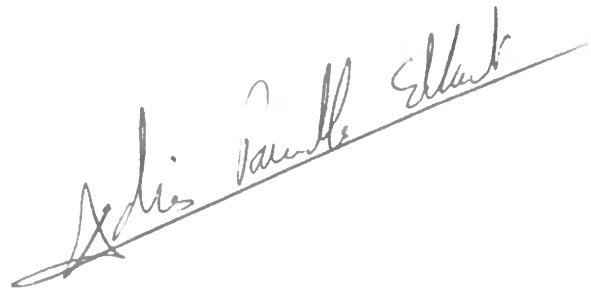
Le Maire de la Ville de Bayonne,

Certifie que **Monsieur Jean-René ETCHEGARAY**, Maire, domicilié à Bayonne [REDACTED] - a réglé, le 05 octobre 2023 la facture ci jointe d'un montant de 79,25 € TTC au restaurant « Ragazzi Da Peppone » pour un déjeuner de travail avec Michaela Clapison, présidente du Groupement des Associations Bayonnaises afin de faire un point sur « le bilan des fêtes de Bayonne 2023 ».

Le présent certificat a été établi pour servir et valoir ce que droit

Fait à Bayonne le 17 octobre 2023

Pour le Maire et par délégation
Xabier Parrilla Etchart
Adjoint délégué



PJ : Facture n°62883

DAL 1975
RAGAZZI
DA PEPPONE



19 rue Thiers
64100 Bayonne
Siret 84444080000010
T | 0533092042

N°62883 - Table 12 - 3 couv.
05/10/2023 19:46
Par Conductiere Bayonne

3 Repas 79,25

TOTAL : 79,25 F

	HT	TVA	TTC
TVA 10%	56,73	5,67	62,40
TVA 20%	14,04	2,81	16,85

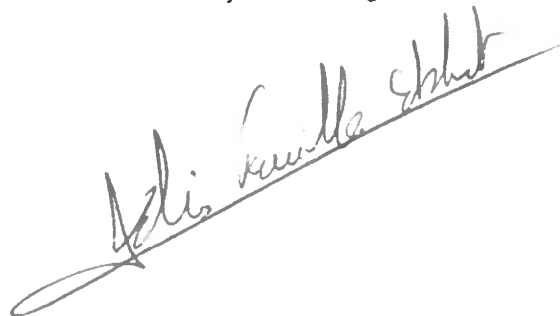
Merci de votre visite

Le Maire de la Ville de Bayonne,

Certifie que **Monsieur Jean-René ETCHEGARAY**, Maire, domicilié à Bayonne
[REDACTED] - a réglé, le 22 novembre 2023 deux factures de taxi ci-
jointes d'un montant respectif de 21,00 € et de 20,90 € à l'occasion d'un
déplacement professionnel à Paris dans le cadre du congrès des Maires de
France soit un total de 41,90 €.
Le présent certificat a été établi pour servir et valoir ce que droit.

Fait à Bayonne le 05 décembre 2023

Pour le Maire et par délégation
Xabier Parnilla Etchart
Adjoint délégué



PJ : Facture

TAXIS PARISIENS

NOTE DE COURSE

MONTANT PAYÉ : 21,90 €

Nom du client : _____

Lieu départ : _____

Lieu arrivé : _____

Date 22/11/23 Heure de départ : _____

Date 22/11/23 Heure d'arrivée : _____

N° minéralogique obligatoire

FR-343-ED
BOULEVARD DU MIDI
26 TER RUE NICOLAI
75012 PARIS

TARIFS APPLICABLES			
Forfaits aéroports Aéroports interdits parcs ROISSY - CDG ORLY	PARIS rive droite PARIS rive gauche	PARIS rive droite PARIS rive gauche	PARIS rive gauche PARIS rive droite
	55,00€	49,10€	52,00€
MONTANT MINIMUM DE LA COURSE SUPPLÉMENTS INCLUS 7,30€ MINIMUM CHARGES INCLUDING EXTRA CHARGES 7,30€			
PRISE EN CHARGE 2,60€	Tarif A 1 14€ / km Tarif horaire A 36 02€ Tarif B 1 53€ / km Tarif horaire B 49 10€ Tarif C 1 70€ / km Tarif horaire C 38 30€		
TARIFS-ZONES-HORAIRES	A	B	C
ZONE URBAINE Paris intra-muros boulevard l'Étoile-Montparnasse	10h à 17h lundi ou samedi	17h à 10h lundi au samedi 7h à 24h dimanche 0h à 24h jour férié	0h à 7h dimanche et dimanche férié
ZONE SUBURBAINE Pas de la zone des taxis parisiens et desserte des aéroports d'Orly de Roissy et du parc des expositions de Villepinte		7h à 19h lundi ou samedi	19h à 7h lundi au samedi 0h à 24h dimanche et jour férié
AU-DELA DE LA ZONE SUBURBAINE			quel's que soient le jour et l'heure

Le compteur applique automatiquement le tarif horaire au lieu du tarif kilométrique, lorsque la vitesse du taxi est inférieure à :
31,60km/h en tarif A - 32,09km/h en tarif B - 22,53km/h en tarif C
Aucune indemnité de retour n'est jamais due. Suppléments au dos.
No return allowance is ever due. Supplements on the reverse side.

REPRODUCTION INTERDITE sans autorisation de la Préfecture de Police

REF: 4T00411v14

Lille de Bayonne

*Dejeuné
e
Pois
pour les
Cargés de Paris
de France
→*

NOM: M. LAIDANI
IMMAT: FA-936-XJ
22/11/2023 11:27
DEBUT: 22/11/2023 11:00
Lieu de départ:
FIN: 22/11/2023 11:27
Lieu d'arrivée:
du client:

*Taxis
pour les listes
dans les listes -*

CHARGE € 2
RIF A € 14
Distance Km. 4
Temps 0
RIF B € 0
Distance Km. 0
Temps 0
RIF E € 0
Distance Km. 0
Temps 0
KM. COURSE 5,35
TEMPS COURSE 0:26
P. COURSE € 16,90
1Ap. imediate € 4,90
TOT. EURO
MONT

*22/11/23 21,00
20,90
Total 41,90*

Certificat administratif

Direction des finances et du contrôle de gestion

Date 22 janvier 2024
De Xabier PARRILLA ETCHART

À M. JORAJURIA
Trésorier municipal de Bayonne

Nos réf. XPE/PP

Objet : Remboursement frais avancés par M. ETCHEGARAY, Maire.

Monsieur **Jean-René ETCHEGARAY**, Maire, domicilié à BAYONNE, [REDACTED], a réglé, le 12 janvier 2024, la facture d'un déjeuner de travail avec Monsieur Guillaume DESCORPS, sur la thématique du fonctionnement des jardins familiaux.

Le montant de la facture s'est élevé à 51.20 €.

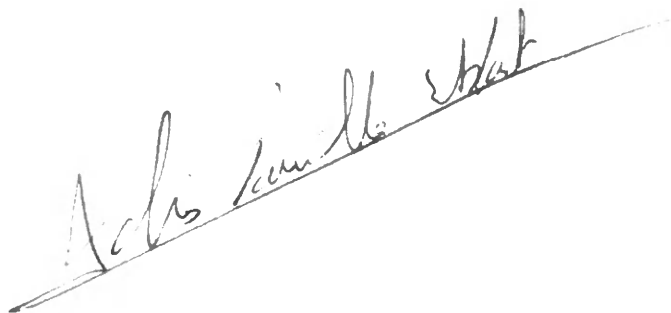
Il convient donc de rembourser M. ETCHEGARAY de la somme avancée.

Le crédit budgétaire est prévu à l'article 6234 sous-fonction 031 service 101 du budget principal.

En foi de quoi le présent certificat est établi pour valoir ce que de droit.

Xabier PARRILLA ETCHART

Adjoint au maire de Bayonne
Délégué à la gestion budgétaire et au contrôle financier



Ville de
Bayonne

à
rembourser
à
TRB

Déjeuner de travail
avec
Gillanne
Lescorp.

Pris sur le
fonctionnement
des jardins familiaux

BUILLON ARMAND

6 RUE BOURGNEUF
64100 BAYONNE
FRANCE

TEL : 0985009020
SIRET : 891 571 108 00014
APE 5610 - TVA Intra FR77894571108

PAR : ADMIN LE 12/01/2024 14:56:56
IPV : CAISSE REF : 14-2-202

2 REPAS COMPLET 51,20
SOUS-TOTAL : 51,20
TOTAL HT : 45,52

TOTAL PAYE (EUR) : 51,20

10,00 € : 34,27 HT 3,43 TVA 37,70 TTC
20,00 € : 11,25 HT 2,25 TVA 13,50 TTC

REGLEMENT :
CR : 51,20

JUSTIFICATIF NON VALABLE POUR ENCAISSEMENT

NUM 14-2-2024-IPV-ADMIN LE 12/01/2024 14:56
04.4.2200.504 justificatif repas IP

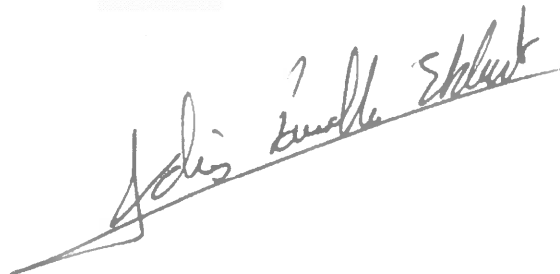
Le Maire de la Ville de Bayonne,

Certifie que **Monsieur Jean-René ETCHEGARAY**, Maire, domicilié à Bayonne [redacted] - a réglé, le 22 janvier 2024 la facture ci jointe d'un montant de 44,00 € TTC au restaurant « Villa Koegui » pour un déjeuner de travail avec Julie BENSOUSSAN, conseillère municipale de la majorité afin d'échanger sur le thème « positionnement au sein de la majorité ».

Le présent certificat a été établi pour servir et valoir ce que droit

Fait à Bayonne le 09 février 2024

Pour le Maire et par délégation
Xabier Parrilla Etchart
Adjoint délégué



PJ : Note n° 41044

22/01/24

Dejeuner avec
Julie Bensaoujan

→

Objet : son
solidement
au sein de la
majorité

Reimpression de note
VILLA KEGUI BAYONNE
Siret : 50379402600024
TVA : FR64503794026
NAF : 5510Z
7 rue Frederic Bastiat
64100 Bayonne

Note: 41044

19fb7cb0r4dd057ce85400479bba234/bbra5dt7

22.01.2024 14:02

22.01.2024 14:02

Table: 24

Couverts: 2

LUCY

Note pour 2 repas

Sous Total: 44,00

LE CARRE / DEJEUNER

Total: 44,00

TVA: 4,53

Taux de TVA: T.T.C./ H.T./ Montant

TVA 10% 37/ 33,64/ 3,36

TVA 20% 7/ 5,83/ 1,17

CB SANS CONTACT 44,00

*** MERCI DE VOTRE VISITE ***

Certificat administratif

Direction des finances et du contrôle de gestion

Date	14 mars 2024
De	Xabier PARRILLA ETCHART
À	M. JORAJURIA Trésorier municipal de Bayonne
Nos réf.	XPE/PP

Objet : Remboursement frais avancés par M. ETCHEGARAY, Maire.

Monsieur **Jean-René ETCHEGARAY**, Maire, domicilié à BAYONNE, [REDACTED], a réglé, lors d'un déplacement à Paris, les 26 et 27 février, trois factures de taxi.

Le montant total s'est élevé à 115.80 €.

Il convient donc de rembourser M. ETCHEGARAY de la somme avancée.

Le crédit budgétaire est prévu à l'article 65312 sous-fonction 031 service 103 du budget principal.

En foi de quoi le présent certificat est établi pour valoir ce que de droit.

Xabier PARRILLA ETCHART

Adjoint au maire de Bayonne
Délégué à la gestion budgétaire et au contrôle financier

TAXIS PARISIENS

MONTANT PAYÉ : 58 € 00

Nom du client :

Lieu de départ : PARIS

Lieu d'arrivée : CHARLY DE GAULLE

Date : 27/08/2024 Heure de départ :

Date : Heure d'arrivée : 18 36

N° d'immatriculation du véhicule obligatoire :

CC 005 SY
Société des taxis parisiens

Forfaits Aéroports Airport fixed prices	PARIS rive droite PARIS Right Bank	PARIS rive gauche PARIS Left Bank
ROISSY - CDG	55 €	62 €
ORLY	41 €	35 €

PRISE EN CHARGE 2,60 €	TARIF A : 1,14 € par Km. Tarif horaire A : 36,02 € TARIF B : 1,53 € par Km. Tarif horaire B : 49,10 € TARIF C : 1,70 € par Km. Tarif horaire C : 38,30 €
---------------------------	---

TARIFS APPLICABLES	A	B	C
ZONE URBAINE Paris, Boulevard périphérique compris	10 h à 17 h lundi ou samedi	17 h à 19 h lundi au samedi 7 h à 24 h dimanche 00 h à 24 h jours fériés	00 h à 07 h dimanche et dimanche férié
ZONE SUBURBAINE Fin de la zone des taxis parisiens et desserte des aéroports d'Orly, de Roissy et du Parc des expositions de Villepinte		7 h à 19 h lundi ou samedi	19 h à 7 h lundi au samedi 00 h à 24 h dimanches et jours fériés
AU-DELÀ DE LA ZONE SUBURBAINE			Ceux que soient le jour et l'heure

Le compteur applique automatiquement le tarif horaire, au lieu du tarif kilomètre, lorsque la vitesse du taxi est inférieure à 31,60 km/h en Tarif A, 32,09 km/h en Tarif B et 22,53 km/h en Tarif C. Prix minimum de la course, suppléments inclus : 7,30 Euros. Aucune indemnité de retour n'est due. Suppléments au dos. Minimum charge, including additional charges (on the reverse side) €7.30. No return charge is due.

Black taxi

8 Rue D'estienne D'orves
94000 Créteil
France



Identifiant client: MVG43U2K
Réf. transaction: TEUGM3643E
N° du reçu: MVG43U2K-259

Vente

27.02.2024 15:23 UTC

Description	TVA	Montant
1 x Montant personnalisé	20%	18,80
Sous-total:		18,80
Total:		18,80

TVA %	HT	TVA	TT
20%	15,67 €	3,13 €	18,80

[Voir le reçu de la transaction](#)



Ce paiement a été effectué via SumUp. Acceptez les paiements avec les terminaux SumUp à prix abordables et faciles à utiliser. Rendez-vous sur sumup.fr pour en savoir plus.

Melbouci Taxi

VAT ID

FR58531883478

36 rue Roger Salengro

93140 Bondy

France

06 42 22 73 13



Identifiant client: MUDUZNFS
Réf. transaction: TCHSNYEHQS
N° du reçu: MUDUZNFS-2029

Vente

26.02.2024 19:15 UTC

Description	TVA	Montant
1 x Montant personnalisé	10%	41,00
Sous-total:		41,00
Total:		41,00

TVA %	HT	TVA	TT
10%	37,27 €	3,73 €	41,00

[Voir le reçu de la transaction](#)



Ce paiement a été effectué via SumUp. Acceptez les paiements avec les terminaux SumUp à prix abordables et faciles à utiliser. Rendez-vous sur sumup.fr pour en savoir plus.

Nous vous remercions d'avoir utilisé nos services. Prenez soin de vous et à bientôt.

Le Maire de la Ville de Bayonne,

Certifie que **Monsieur Jean-René ETCHEGARAY**, Maire, domicilié à Bayonne [REDACTED] - a réglé, le 04 mars 2024 la facture ci jointe d'un montant de 62,80 € TTC au restaurant « Villa Koegui» pour un déjeuner de travail avec Mme Laurence Hardouin, 5^{ème} adjointe au Maire en charge de la transition écologique, solidaire et citoyenne afin de préparer une conférence de presse sur « le projet de transition écologique ».

Le présent certificat a été établi pour servir et valoir ce que droit

Fait à Bayonne le 18 mars 2024

PJ : Facture n°42409

Ville de
Bayonne

VILLA KOEGU, BAYONNE
Siret : 50379402600024
TVA : FR64503794026
NAF : 5510Z
7 rue Frederic Bastiat
64100 Bayonne

Note: 42409
8511910ebb42754116073baa534fb9757:45c17
04.03.2024 13:37

Table: 24
Couverts: 2
LUCY

Entree du jour	2 x	7,00	14,00
Piat du jour	2 x	15,00	30,00
V. Xut blanc	1 x	7,00	7,00
V. Bourgogne L	1 x	8,00	8,00
Espresso	2 x	1,90	3,80

Sous Total: 62,80

LE CARRE / DEJEUNER

Total:	62,80	
TVA:		6,84
Taux de TVA: T.T.C. / H.T. / Montant		
TVA 10%	47,8 / 43,46 /	4,34
TVA 20%	15 / 12,5 /	2,5

CB 62,80

*** MERCI DE VOTRE VISITE ***

Nom:

Chambre:

Signature:

Le 4/03/24

Dejeuner
avec

farine

Hardouin

Reint avant

le carreau

de pain

4 foyer de hauteurs

esthétique. 4

Le Maire de la Ville de Bayonne,

Certifie que **Monsieur Jean-René ETCHEGARAY**, Maire, domicilié à Bayonne
- [REDACTED] - a réglé, le 06 mars 2024 la facture ci jointe d'un montant
de 127,70 € TTC au restaurant « Villa Koegui» pour un déjeuner de travail avec
Michaëla Clapisson, présidente du « Collectif 2032 » afin de préparer l'édition
2024 des fêtes de Bayonne avec le collectif 2032.

Le présent certificat a été établi pour servir et valoir ce que droit

Fait à Bayonne le 18 mars 2024

PJ : Facture n°42472

Ville de Bayonne

Le 6/03/24 -

Jeune
avec avec
Rika Clapsone
Président du
"Collectif 2032" -

→ préparation
des Fêtes de Bayonne
2024 -
avec Collectif 2032.

Reimpression de note
VILLA KOEGUI BAYONNE
Siret : 50379402600024
TVA : FR64503794026
NAF : 5510Z
7 rue Frederic Bastiat
64100 Bayonne

Note: 42472
aa9919b23e40913b03980b74d4680869d9d737e3
06.03.2024 14:05
06.03.2024 14:04

Table: 24
Couverts: 3
PIERRE

Note pour 3 repas
Sous Total: 127,70

LE CARRE / DEJEUNER

Total:	127,70
TVA:	12,97
Taux de TVA: i.t.c./ H.T./ Montant	
TVA 10%	109 77 / 99,73 / 9,97
TVA 20%	18 / 15 / 3

CB 127,70

*** MERCI DE VOTRE VISITE ***

A BIEN